



Rapport d'information

Ce rapport, adopté le 25 mars 2015 par la délégation, est présenté par Mmes Chantal Jouanno (UDI-UC, Paris), présidente, Corinne Bouchoux (Écologiste, Maine-et-Loire), Hélène Conway-Mouret (SOC, Français établis hors de France), Brigitte Gonthier-Maurin (CRC, Hauts-de-Seine), Françoise Laborde (RDSE, Haute-Garonne), vice-présidentes, et Vivette Lopez (UMP, Gard). Il présente la synthèse des témoignages recueillis au cours d'une rencontre avec quinze femmes représentant les trois armées, le Service de santé, le Service du commissariat et la Direction générale de l'armement, organisée par la délégation aux droits des femmes le 5 mars 2015, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Des femmes engagées au service de la défense de notre pays



Jeudi 5 mars 2015, Palais du Luxembourg

Trois tables rondes successives ont permis d'appréhender les différents aspects et le séquençage de la carrière militaire des femmes :

- ♦ la **vocation militaire et la formation** ;
- ♦ la **participation aux OPEX** ;
- ♦ le **déroulement de carrière**.

Ces trois tables rondes ont été introduites par M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, qui a invité les quinze témoins à la plus grande franchise, puis par Mme Françoise Gaudin, haut fonctionnaire à l'égalité au ministère de la Défense.

La délégation aux droits des femmes a décidé à l'unanimité de **mettre à l'honneur, au cours de cette session 2014-2015, les femmes qui ont choisi le métier des armes**.

Ce thème s'est imposé de lui-même dans la continuité de précédents travaux de la délégation qui avaient conduit celle-ci à s'intéresser à la problématique des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies « Femmes, paix et sécurité » et à la place dévolue aux femmes militaires dans les opérations extérieures.

La délégation a souhaité **marquer son soutien et son respect** à des femmes dont le parcours reste, en France, exceptionnel, même si notre armée est à ce jour **l'une des plus féminisées du monde occidental**. Son objectif était de leur **donner la parole** pour faire connaissance, **à travers leur regard**, avec leur métier et l'institution militaire. De manière naturelle, une date proche du 8 mars, **Journée internationale des droits des femmes**, a été choisie pour

organiser cette réunion sans précédent à la délégation.

Celle-ci a ainsi rencontré, dans un esprit de **convivialité, quinze femmes des trois armées, du Service de santé, du Service du commissariat et de la Direction générale de l'armement**, d'anciennetés et de grades différents (d'adjudant-chef à officier général), y compris des élèves des écoles d'officiers, et occupant des fonctions très diverses.

Les témoignages, particulièrement riches, recueillis à l'occasion de ces débats ont confirmé que, si **les femmes ont aujourd'hui toute leur place au sein des armées**, certains acquis y restent encore à consolider.

Ce rapport présente la **synthèse de ces échanges**. Cosigné par six rapporteuses représentant tous les groupes politiques du Sénat, il salue les grandes qualités intellectuelles et humaines, le courage et la détermination de ces **femmes engagées au service de la défense de notre pays**.

Des femmes engagées au service de la défense de notre pays

I. 15,4 % DE FEMMES DANS LES ARMÉES EN 2014

À la fin de 2014, **31 958 femmes** servaient dans les armées en France, **soit 15,4 % des effectifs**.

Cette proportion varie selon les armées (10 % dans l'armée de Terre, 13,7 % dans la marine et 22 % dans l'armée de l'Air) et la catégorie (14 % des officiers, 17 % des sous-officiers et 13 % des militaires du rang). Dans le Service de santé, les femmes représentent 57,6 % des effectifs et 41,2 % des officiers.

Les armées françaises se situent au quatrième rang mondial pour la féminisation de leurs effectifs, et au deuxième rang européen après la Hongrie.

II. UNE RECONNAISSANCE RÉCENTE

Marquée par l'héritage des deux guerres mondiales, la présence des femmes dans les armées s'est développée de manière progressive. Parmi les étapes significatives de cette évolution, on peut citer l'ouverture des écoles d'officiers aux femmes (Polytechnique en 1970, l'École de l'air en 1976, Saint-Cyr en 1983, l'École navale en 1992).

Ce n'est toutefois qu'en 1998 qu'il a été mis fin aux quotas qui limitaient les recrutements des femmes.

Compte tenu de cette faible antériorité, certaines des témoins entendus le 5 mars 2015 sont, sinon des pionnières, du moins des « défricheuses de terrain ».

Indépendamment des exigences juridiques qui ont conduit à mettre fin aux quotas, la **professionnalisation des armées** a posé la question de la féminisation des effectifs de la Défense pour permettre le **maintien qualitatif et quantitatif du recrutement**. Lors de sa mise en œuvre, en 1997, l'objectif était de parvenir à terme à une proportion de **20 % de femmes**.

Actuellement, la diminution du recrutement de femmes militaires du rang engagées, liée aux réformes récentes et à la réorganisation des fonctions de soutien, pourrait conduire, si elle se poursuivait, à remettre en cause l'actuel taux de féminisation.

III. LES FEMMES EN OPÉRATIONS : UNE PLUS-VALUE CERTAINE, MALGRÉ DES DIFFICULTÉS RÉELLES

Entre 2013 et 2014, on a constaté une certaine diminution de la proportion de femmes participant à des opérations extérieures, puisque l'on est passé pendant cette période de 7 % des effectifs projetés à 6,7 %. Cette baisse tient probablement à des raisons conjoncturelles et s'explique essentiellement par la nature des opérations et des unités projetées (l'infanterie et la cavalerie, extrêmement peu féminisées).

La participation à des opérations n'est pas exempte de difficultés pour les femmes, s'agissant notamment des **conditions de vie sur place et de l'organisation de la vie familiale pendant leur absence**. Ces points ont été évoqués à plusieurs reprises lors de la réunion du 5 mars 2015.

Parmi les **avantages** liés à la présence de femmes dans les opérations, des témoignages ont souligné **l'accès rendu plus aisé aux populations locales**, notamment pour des soins médicaux dans des pays où il est difficilement admis qu'une femme puisse être examinée par un homme, la complémentarité entre hommes et femmes, susceptible de renforcer la capacité opérationnelle d'une unité, ainsi que le « facteur d'apaisement » qui serait lié à la présence de femmes dans un contexte caractérisé par un stress considérable.

IV. FAIRE CARRIÈRE DANS LES ARMÉES : DES DÉFIS SPÉCIFIQUES POUR LES FEMMES

À certains égards, les témoignages entendus le 5 mars 2015 ne sont pas spécifiques à la situation des femmes dans les armées.

La préoccupation constante d'apporter la « preuve par la compétence », la volonté de démontrer sa légitimité par un travail acharné et le constat que les femmes s'imposent à elles-mêmes une pression particulièrement forte, qui sont fréquemment revenus au cours de ces tables rondes, semblent transposables à la situation de femmes qui investissent un milieu très masculin et, de manière générale, aux femmes exerçant des fonctions d'encadrement.

Des femmes engagées au service de la défense de notre pays

L'importance fondamentale du soutien apporté par la famille, et plus particulièrement par le conjoint, paraît constituer un autre point commun aux femmes, militaires ou civiles, qui souhaitent poursuivre une carrière.

Ces similitudes ne doivent pas masquer les **défis particuliers** relevés par les femmes dans les armées.

Celles-ci demeurent un **milieu très masculin** où la présence des femmes s'oppose encore à des réticences, à rapprocher de la persistance des « clichés tenaces » évoqués par certains témoignages, même si la plupart ont montré que les idées préconçues peuvent être désamorçées et que la confiance se gagne, qu'il s'agisse de celle de la hiérarchie, des pairs ou des subordonnés.

Un aspect anecdotique en apparence du fait que la place des femmes reste encore, dans une certaine mesure, à consolider est l'absence de tenue militaire adaptée à la grossesse. Elles sont alors autorisées à travailler en tenue civile, mais perdent ainsi la manifestation de leur grade, ce qui, par-delà l'aspect symbolique de cette situation, pose un problème d'identité, voire de dignité.

Autre défi probablement spécifique aux femmes dans les armées : les **difficultés de la conciliation de la vie professionnelle et des responsabilités familiales**. Ces difficultés particulières tiennent aux longues périodes d'éloignement, dues par exemple à la participation à des opérations, à la fréquence des déménagements, liée au rythme des affectations, et au séquençement de la carrière militaire, caractérisée par des étapes de sélection très exigeantes dont le calendrier coïncide souvent avec l'âge des maternités.

Le fait que 60 % des femmes des armées soient mariées à des militaires est particulièrement éclairant. Les témoignages ont montré que cette situation favorise une meilleure compréhension par le conjoint des contraintes inhérentes au métier des armes. Elle suppose toutefois, de la part des armées, une gestion parfois complexe des affectations.

Plus particulièrement, la situation des **femmes officiers** semble encore relativement **fragile** :

- ♦ la proportion de femmes officiers (14,3 %) tient surtout au Service de santé (plus de 41 %) et au nombre de femmes officiers sous contrat, embauchées pour une durée limitée ;

- ♦ la **durée moyenne de la carrière des femmes officiers** est deux fois plus courte que celle des hommes (12,6 ans contre 24,7 ans) : cette tendance aux **départs anticipés** pose notamment un problème de rentabilité de la formation et de reconversion dans le civil ;

- ♦ on compte peu de femmes ayant accompli la totalité du cursus d'excellence exigé pour l'accès aux plus hautes fonctions ; 5 % des officiers généraux sont des femmes. L'armée de Terre ne compte à ce jour aucune femme général.

Malgré ces difficultés et ces défis, il faut souligner que tous les témoins ont déclaré aimer leur métier et ne pas avoir regretté les choix, voire les sacrifices, que cette carrière a impliqués pour elles.

CONCLUSION

La délégation sera attentive au suivi des mesures destinées :

- ♦ à faciliter le déroulement de carrière des femmes et à assouplir le séquençement des carrières militaires, pour les hommes comme pour les femmes, dans un esprit de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- ♦ à améliorer les conditions de reconversion des femmes quittant l'armée et à faciliter leur reclassement dans le civil.

Elle souhaite que les uniformes puissent être adaptés à la morphologie des femmes enceintes.

La délégation suivra avec intérêt les résultats des jeunes filles aux concours d'entrée dans les écoles d'officiers.

Elle est favorable à toutes les dispositions susceptibles d'améliorer la visibilité des femmes dans les armées, de manière à favoriser l'émergence de modèles susceptibles d'inspirer des carrières féminines. À cet égard, elle considère avec intérêt la perspective du doublement du nombre de femmes officiers généraux annoncée par le ministre de la Défense.

Des femmes engagées au service de la défense de notre pays



Chantal Jouanno,
présidente,
co-rapporteure



Brigitte Gonthier-Maurin,
vice-présidente,
co-rapporteure



Corinne Bouchoux,
vice-présidente,
co-rapporteure



Françoise Laborde,
vice-présidente,
co-rapporteure



Hélène Conway-Mouret,
vice-présidente,
co-rapporteure



Vivette Lopez,
co-rapporteure

Réunion constitutive de la délégation aux droits des femmes, mercredi 5 novembre 2014



Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06 Tél. : 01 42 34 31 69 courriel : delegation-femmes@senat.fr
Ce document et le rapport d'information n° 373 (2014-2015) sont disponibles sur Internet :
www.senat.fr/commission/femmes/index.html
Le rapport peut également être commandé en ligne à l'adresse : www.librairie@senat.fr